



Minister for
International Trade

Ministre du
Commerce extérieur

STATEMENT DISCOURS

87/55

Allocution de
l'honorable Pat Carney,
ministre du Commerce extérieur,
devant la Young Presidents'
Organization

VANCOUVER

Le 9 octobre 1987

OTTAWA

Le 19 octobre 1987

Canada

Je suis heureuse de vous accueillir aujourd'hui dans ma circonscription de Vancouver Centre. Au Canada, les ministres du Cabinet sont d'abord élus avant d'être nommés ministres. En ce sens, le système politique canadien diffère du système américain.

C'est donc à titre de député de Vancouver Centre, plutôt qu'à titre de ministre du Commerce extérieur, que je suis ravie de voir que votre organisme ait choisi de se réunir à Vancouver.

J'exprime, au nom de mes commettants, l'espoir que vous avez apprécié votre séjour dans cette ville qui, si je puis me permettre de le dire, est la plus belle en Amérique du Nord.

Le moment de votre visite n'aurait pu être mieux choisi, puisqu'il coïncide avec le début, pour nos deux pays d'une aventure historique qui mènera à la conclusion d'un accord de libre-échange, dont l'ampleur n'a encore jamais été égalée.

Au Canada, l'économie est tributaire du commerce dans une plus large mesure que la très grande majorité des autres pays. Nous exportons aujourd'hui environ un tiers de tout ce que nous produisons et nous importons environ 30 % de tout ce que nous consommons. L'expansion du commerce se traduit par l'accroissement de la richesse. Dans les 40 années de l'après-guerre où le monde a adopté les règles internationales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les exportations du Canada se sont multipliées par dix et notre richesse nationale a plus que triplé.

Les échanges entre nos deux pays - de loin les plus importants du monde - donnent un emploi à 2 millions de travailleurs dans chacun de nos pays.

Affirmer que les échanges amènent la prospérité n'a rien de nouveau. Dès les premiers temps de l'humanité, de l'époque du troc jusqu'à l'ouverture des premières grandes routes commerciales, le commerce a été le moteur de la croissance.

Là où les commerçants se rencontraient pour échanger des biens, les villes florissaient. Toutes les grandes villes du monde sont nées du commerce.

Ce sont d'ailleurs les commerçants qui ont découvert et développé le continent que nous partageons.

L'histoire est dominée par des guerres commerciales et leurs conséquences sur le développement et le déclin des régions.

Le commerce a déterminé le sort de nations entières et déterminera celui du Canada et des États-Unis.

C'est précisément la raison pour laquelle nous avons entrepris ces négociations avec les États-Unis. Il s'agissait d'améliorer les échanges mutuels les plus importants du monde et, en même temps, de conserver notre capacité à l'autodétermination ... de pouvoir décider de la façon dont nous voulons vivre en tant que Canadiens.

On a dit que nous sommes géographiquement voisins et historiquement alliés. C'est là une évidence qui, malgré tout, ne nous permet pas d'affirmer que nous sommes semblables.

Pour le Canada, l'interdépendance avec les États-Unis, provoquée par des réalités historiques et géographiques, est extrêmement avantageuse, tant sur le plan de l'économie que sur celui de la sécurité.

Pour les Canadiens, l'important est de pouvoir décider la façon d'être de leur société face à celle des États-Unis, dix fois plus importante que la leur.

Ce n'est pas seulement pour faire une bonne affaire que nous nous sommes lancés dans les négociations sur le libre-échange. Si tel avait été notre but, il y a longtemps que nous nous serions joints aux États-Unis.

Nous avons au contraire mené ces négociations, parfaitement conscients de ce dont nous avons besoin pour garantir notre autodétermination politique et économique.

Dès le début de cette initiative, le Premier ministre Brian Mulroney a pris des engagements dans ce sens envers les Canadiens et les a clairement définis; il s'agit en particulier:

- de la souveraineté politique,
- des programmes sociaux,
- de l'élimination des disparités régionales,
- de notre identité culturelle unique,
- des systèmes de commercialisation de l'agriculture.

Nous avons rempli ces engagements, comme le démontre, sans aucune ambiguïté, l'accord de principe signé à Washington le weekend dernier.

Notre accord prouve au monde entier qu'il est possible de renverser les tendances protectionnistes grâce à la volonté politique. Il pourrait bien servir de modèle aux négociations commerciales internationales qui se déroulent actuellement à Genève, dans des secteurs jusqu'à présent

inexplorés, comme ceux des services, de l'investissement et de l'agriculture.

Permettez-moi de souligner ici certains des points essentiels de l'accord de libre-échange le plus complet jamais négocié entre deux pays. Nous sommes convenus:

- d'éliminer graduellement tous les droits de douane entre nos deux pays sur une période de dix ans,
- d'éliminer la plupart des normes techniques et d'hygiène qui ont souvent servi de barrières non tarifaires aux frontières,
- de fixer des règles pour les échanges dans le secteur des services - chose encore jamais vue en droit commercial international,
- d'offrir aux investisseurs des deux pays un plus grand accès au marché de l'autre pays,
- de garantir les marchés énergétiques du Canada comme le gaz naturel de la Colombie-Britannique, le pétrole de l'Alberta, l'uranium de la Saskatchewan et l'énergie hydraulique du Québec, et d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Amérique,
- d'ouvrir aux agriculteurs de nouveaux marchés outre-frontières,
- d'améliorer le potentiel de l'industrie canadienne et américaine de l'automobile,
- d'étendre les possibilités de concurrence en matière de marchés publics dans l'autre pays,
- de créer des procédures et des institutions efficaces propres à assurer l'administration conjointe de l'Accord ainsi que le règlement exécutoire des différends survenant à propos de l'application de mesures compensatrices et antidumping,
- d'établir les bases d'une coopération plus étroite de façon à multiplier les avantages découlant de l'Accord.

Comme le disait le Premier ministre Brian Mulroney, dans sa déclaration devant la Chambre des communes: "Sans être parfait, l'accord commercial répond à nos besoins et satisfait tous les objectifs fondamentaux du Canada".

Quelles seront alors les conséquences de l'Accord pour les Canadiens?

1. Les prix seront plus bas pour les consommateurs, au fur et à mesure que disparaîtront les droits de douane. Dans la pratique donc, les habitants de Vancouver n'auront plus à passer de biens de

consommation en fraude, étant donné qu'ils pourront se les procurer ici, au même prix qu'à Bellingham.

2. Nous exporterons des biens et des services aux États-Unis, et non pas des emplois. Les Canadiens prêts à investir aux États-Unis pour contourner le mur du protectionnisme investiront probablement davantage au Canada. Ainsi, David Culver, président et directeur général de la société Alcan, disait qu'il ne vaut plus la peine de songer à construire une usine aux États-Unis; il peut investir au Canada et y construire une usine plus importante, puisqu'il sait maintenant qu'il aura accès au marché américain. Si beaucoup d'autres suivent son exemple, les emplois se multiplieront au Canada.
3. Comme aucune restriction n'est apportée à l'investissement aux États-Unis, les Canadiens seront portés à y investir pour percer le marché américain, ce qui fait d'ailleurs partie de leur stratégie. En achetant, par exemple, une chaîne de magasins de détail, ils pourront assurer des débouchés à des biens d'origine canadienne.
4. Les investisseurs étrangers se tourneront probablement davantage vers nos deux pays puisqu'ils recherchent l'accès à un marché canado-américain élargi qui leur soit moins coûteux. D'après la plupart des économistes, cela se traduirait par davantage d'emplois.
5. L'économie canadienne deviendra plus spécialisée, plus efficace et plus productive. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est produit pour le libre-échange relatif à l'industrie automobile de nos deux pays, garanti en vertu du Pacte de l'automobile. Les entrepreneurs canadiens qui soutiennent avec succès la concurrence aux États-Unis monteront des entreprises de calibre mondial, ce qui leur permettra de soutenir la concurrence n'importe où dans le monde.

Paradoxalement, le libre-échange avec les États-Unis devrait, à long terme, diminuer notre dépendance à l'égard de ce marché.

6. En se spécialisant dans certains créneaux, les entreprises canadiennes devront nécessairement être à la pointe de la technologie pour réussir.

Notre société en deviendra moins provinciale et sera davantage tournée vers l'extérieur.

7. L'Accord accepte le principe de rapports privilégiés entre nos deux pays. Le Canada ne peut être assimilé à la Corée ni non plus au Japon, car il ne contribue pas au déficit commercial des États-Unis. Au contraire, le Canada peut apporter une solution à ce problème, puisque notre pays est bien plus qu'un simple partenaire commercial. Ces rapports privilégiés s'établissent dans les deux sens; ainsi, les États-Unis jouiront d'un accès garanti à un marché de l'importance de celui de la Californie.

Ces rapports ne nous permettent pas et ne devraient pas nous permettre de tricher. Nous ne voulons pas agir de façon déloyale avec les États-Unis, pas plus que nous souhaitons qu'ils agissent de la sorte avec nous. Je suis d'ailleurs persuadée que les Américains partagent ce point de vue.

Ce qu'il nous faut par contre, c'est une méthode impartiale et exécutoire qui permette de déterminer la justice et l'équité des lois sur les recours commerciaux.

Permettez-moi de vous donner un exemple concret de ce que je veux dire.

En 1983, les producteurs américains de bois d'oeuvre résineux ont pris des mesures compensatrices contre notre industrie. Ils affirmaient que la perception, par les provinces, de droits de coupe dans le cas d'arbres abattus sur des terres appartenant à l'État, constituait une subvention déloyale. Cette plainte a été rejetée par la Commission du commerce international.

Deux ans plus tard, alors que rien n'avait changé dans la loi américaine ni dans les pratiques canadiennes, la Commission a annulé sa décision. Une seule chose avait changé au cours de ces deux années - les pressions politiques.

Pas moins de six projets de loi ont été présentés au Congrès. L'industrie américaine a fait du lobbying intensif. La Commission du commerce international a annulé sa décision, ce qui a coûté 6 millions \$ par an à notre industrie.

Comme dans le cas de la plupart des mesures protectionnistes, je peux affirmer que, dans cette histoire, ce sont les consommateurs qui ont été les perdants, et, plus précisément, les consommateurs américains. D'après les conclusions d'une étude récemment effectuée par l'Université

Harvard à ce sujet, l'économie américaine a enregistré une perte nette de 140 millions \$ par an. En effet, le gain de 410 millions \$ enregistré par l'industrie américaine du bois a été neutralisé par les 550 millions \$ par an imposés aux consommateurs de bois, des acheteurs de maisons, en grande majorité.

La même étude révèle que le gain net du Canada dans cette affaire équivaut à 120 millions \$ par an, car nous nous sommes entendus avec les États-Unis pour imposer une taxe à l'exportation au lieu de payer les droits compensateurs.

Il faut mettre un terme à ce genre de protectionnisme politique et à un tel abus des lois sur les recours commerciaux. Dans le cadre de l'Accord que nous avons signé, nous avons trouvé le moyen d'y parvenir grâce à la création d'un système unique de règlement des différends. J'aimerais d'ailleurs m'attarder sur ce point afin d'expliquer ce système si important et si mal compris.

Premièrement, si le Congrès veut modifier ses lois sur les droits antidumping et compensatoires après l'entrée en vigueur de l'Accord, il doit spécifier que ces modifications s'appliquent au Canada. Sinon, le Canada en sera exempté. Aucun autre pays au monde ne jouit de ce droit.

Deuxièmement, si le Canada n'accepte pas ces modifications, il peut les confronter aux codes du GATT ainsi qu'à l'objet et au but de l'Accord, soit de créer des conditions justes et prévisibles nécessaires à la libéralisation progressive des échanges entre les deux pays, tout en appliquant des règles efficaces quant aux pratiques commerciales déloyales.

Cela devrait amener le Congrès et le Parlement à une certaine discipline.

Pour les affaires visant l'imposition de droits antidumping et compensatoires, les deux pays disposeront d'un mécanisme de règlement des différends ayant pouvoir exécutoire. Cette réalisation importante devrait garantir que les autorités nationales chargées des enquêtes agissent correctement. Aucun autre pays n'a ce droit.

Certains prétendent que cela ne protégera pas beaucoup le Canada.

Nous pensons toutefois que, dans son impartialité, le groupe binational surveillera l'organisme chargé de l'enquête.

Troisièmement, en ce qui concerne les affaires visant les sauvegardes, notre arbitrage est irrévocable. Il s'agit par exemple d'affaires comme la décision prise il y a un an à propos des bardeaux de cèdre rouge.

Quatrièmement, en vertu de l'Accord, les parties établissent un organisme consultatif très important, la Commission mixte du commerce canado-américain. C'est sous son égide que se tiendront les discussions politiques sur des problèmes survenant dans le cadre de l'Accord.

Cinquièmement, si la Commission mixte du commerce canado-américain le décide, nous disposerons de droits d'arbitrage irrévocables supplémentaires sur pratiquement tous les autres aspects de l'Accord.

Sixièmement, nous disposons d'un autre mécanisme de règlement des différends qui accorde certains droits au Canada au cas où les États-Unis ne se conformeraient pas aux dispositions d'un rapport du groupe.

Septièmement, nous mettrons en place un nouveau régime à l'égard de la législation sur les recours commerciaux en Amérique du Nord. Ainsi, les deux pays pourront chercher à faire modifier de façon plus radicale les mesures visant à contrer les pratiques commerciales déloyales.

Le Canada pourra alors régler les questions qui le préoccupent en ce qui concerne les lois américaines sur les droits antidumping et compensatoires.

Les États-Unis auront, bien entendu, le même droit, étant donné que nous gagnons plus souvent qu'eux dans les affaires antidumping.

Grâce à tous ces éléments, les exportateurs canadiens bénéficieront d'un meilleur accès au marché américain. C'est précisément le but que poursuivaient les deux gouvernements.

Au cours de ces négociations, nous avons atteint nos objectifs. Nous sommes en train de réaliser la promesse que nous avons faite au moment des élections de 1984. Un de nos objectifs était, en effet, d'éliminer les barrières structurelles au commerce et de nous opposer au protectionnisme universel.

Au cours de cette campagne, nous avons également promis de consolider notre économie intérieure en recherchant plus activement des débouchés d'exportation, en faisant des exportations l'élément prioritaire des relations internationales et en soutenant les rajustements intérieurs nécessaires à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.

Certains au Canada, opposés à cet Accord, ne veulent pas en entendre parler.

Ils reprennent les arguments des adversaires du libre-échange d'il y a 75 ans et, comme le disait Marshall McLuhan, ils marchent à reculons vers l'avenir.

Le Premier ministre Brian Mulroney et le Président Reagan ne se seraient pas lancés dans cette fabuleuse initiative si, en tant que chefs de gouvernement, ils n'avaient pas cru aux capacités de leurs peuples et à la confiance qu'ils ont en eux.

Nous croyons que l'entente est juste et équilibrée pour nos deux pays.

Nous croyons qu'elle offrira de meilleures perspectives de production, d'emploi et de commerce à nos pays.

L'Accord reflète la confiance et la détermination de ceux qui entendent un Canada fort où les possibilités en matière de perspectives, de débouchés, de compétitivité, d'augmentation de productivité, de recherche et de développement sont nombreuses.

Ceux qui s'opposent à l'Accord débitent les clichés d'un protectionnisme dépassé. Le protectionnisme convient à ceux qui ne sont pas capables d'entrevoir la force du Canada, qui sont dominés par la peur et qui n'ont pas confiance en eux-mêmes.

Ils doutent même de pouvoir s'affirmer comme Canadiens sans protection artificielle.

Le débat se résume à deux vues du Canada. Certains pensent que nous devrions nous protéger d'un monde trop compétitif et demander à l'État de soutenir ceux qui ne sont pas efficaces ou compétitifs.

D'autres, dont mon Premier ministre, mon gouvernement et moi-même, sont confiants que le Canada, pays tourné vers l'extérieur, peut soutenir la concurrence et profiter des débouchés qui s'ouvrent partout dans le monde.

Je suis convaincue que face à ce choix, les Canadiens opteront pour notre vision du futur. Je pense également qu'en tant que dirigeants de l'industrie américaine, vous serez également prêts à vous tourner vers l'extérieur. En effet, le protectionnisme conduit à la dépression et nous devons tous nous unir contre cette menace.

Je vous remercie.